

⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

- ④⑤ Date de publication du fascicule du brevet: **19.07.89** ⑤① Int. Cl.4: **B65D 71/00**
②① Numéro de dépôt: **87400437.7**
②② Date de dépôt: **27.02.87**

⑤④ **Emballage-présentoir pour plusieurs verres à boire ou articles similaires alignés.**

③⑩ Priorité: **21.03.86 FR 8604044**

④③ Date de publication de la demande:
23.09.87 Bulletin 87/39

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
19.07.89 Bulletin 89/29

④④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités:
FR-E- 89 608
GB-A- 830 200
US-A- 3 884 353

⑦③ Titulaire: **VERRERIE CRISTALLERIE D'ARQUES J.G. DURAND & Cie Société à Responsabilité Limitée, 41, Avenue du Général de Gaulle, F-62510 Arques(FR)**

⑦② Inventeur: **Durand, Jean-Jacques, F-62510 Arques(FR)**

⑦④ Mandataire: **Coumarie, Michèle et al, OFFICE BLETRY R. & G. ROGER-PETIT & R. BLETRY 2, boulevard de Strasbourg, F-75010 Paris(FR)**

EP 0 238 384 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention se rapporte à un emballage-présentoir pour plusieurs verres à boire ou articles similaires (vases, flacons etc.) alignés, cet emballage étant réalisé d'une seule pièce à partir d'un flan en une matière pliable, qui est découpé et plié de manière appropriée.

Le nombre d'articles alignés peut être compris entre deux et douze, ceci n'étant aucunement limitatif d'ailleurs, en fonctions des dimensions de l'article (verre à orangeade ou verre à liqueur par exemple) et de l'usage auquel il est destiné (verre à boire ou vase à fleurs par exemple).

La matière pliable peut être une feuille de carton, de carton plastifié ou de matière plastique semi-rigide et elle doit pouvoir être imprimée par tous types d'impression : offset, flexographie etc., à des fins commerciales.

On connaît déjà un emballage-présentoir pour articles alignés tels que des verres à boire; cet emballage comprend une paroi arrière ayant la hauteur de l'article, une paroi avant de même hauteur, disposée parallèlement à la paroi arrière et dans laquelle une fenêtre est découpée en face de chaque article, la largeur de cette fenêtre étant inférieure à la dimension transversale maximale de la région basse de l'article pour retenir celui-ci dans l'emballage, une paroi de dessus reliant les parois arrière et avant et une double paroi de dessous, constituée par des prolongements repliés l'un au-dessous de l'autre de la paroi avant et de la paroi arrière, ces prolongements étant maintenus assemblés par des pattes de verrouillage découpées dans l'un et enfoncées dans des ouvertures en regard pratiquées dans l'autre, la largeur, identique, de la paroi de dessus et de la double paroi de dessous étant inférieure à la dimension transversale maximale de l'article, mais supérieure à cette demi-dimension, pour que l'article déborde un peu seulement la fenêtre correspondante afin d'être partiellement visible; en avant des fenêtres de la paroi avant, les parois de dessus et de dessous peuvent présenter un bord en saillie pour que le haut de l'article et sa base soient entièrement couverts.

GB-A 830 200 décrit des emballages de ce type dans lesquels les fenêtres découpées ont dans leur partie basse une largeur inférieure à la dimension transversale maximale de la région basse des articles, pour retenir ceux-ci dans l'emballage.

La présente invention a pour objet un emballage-présentoir de ce type, mais qui est perfectionné dans le but de mieux mettre en valeur les articles.

A cet effet, le présent emballage-présentoir pour plusieurs verres à boire ou articles similaires alignés, emballage réalisé d'une seule pièce à partir d'un flan en une matière pliable, qui est découpé et pourvu de lignes de pliage, qui y délimitent deux panneaux rectangulaires destinés à devenir les parois arrière et avant de l'emballage, la paroi arrière devant avoir une hauteur égale à celle des articles, une bande rectangulaire de liaison de ces panneaux, destinée à former la paroi de dessus de l'emballage, et deux bandes rectangulaires prolongeant les deux panneaux au-delà des côtés de ceux-ci op-

posés à ladite bande de liaison, ces deux bandes rectangulaires étant destinées, lors de la mise en forme de l'emballage par pliage autour des lignes de pliage, à être superposées et maintenues assemblées pour constituer la paroi de dessous de l'emballage d'une largeur au plus égale à la dimension transversale maximale de la base de l'article, la paroi de dessous et la paroi de dessus devant être disposées sensiblement perpendiculairement à la paroi arrière après mise en forme de l'emballage, et des fenêtres en nombre égal à celui des articles étant découpées dans le panneau formant la paroi avant de l'emballage, ces fenêtres s'étendant jusqu'à ladite bande de liaison formant la paroi de dessous et ayant dans leur partie basse une largeur inférieure à la dimension transversale maximale de la région basse des articles, pour retenir ceux-ci dans l'emballage, est caractérisé en ce que la paroi de dessus a une largeur inférieure à celle de la paroi de dessous, au plus égale à la demi-dimension transversale maximale des articles et pouvant être nulle à la limite, en ce que, de ce fait, le panneau formant la paroi avant est incliné, au moins sur une partie de sa hauteur, par rapport à la direction perpendiculaire aux parois de dessous et de dessus et a une hauteur supérieure à celle des articles pour que la paroi de dessous reste sensiblement perpendiculaire à la paroi arrière, en ce que, également de ce fait, les fenêtres découpées dans la paroi avant ont dans leur partie haute une largeur égale à la dimension transversale maximale de la région haute des articles, pour que cette région saille au maximum de l'emballage, et en ce que, toujours de ce fait, les faces latérales en bout de l'emballage mis en forme sont, au moins en partie, trapézoïdales et à la limite, lorsque la paroi de dessus a une largeur nulle, triangulaires.

Avec cette structure de l'emballage, les articles, tout en étant parfaitement retenus, sont dégagés en très grande partie de l'emballage sur la face avant de celui-ci, ce qui permet à l'acheteur éventuel de saisir et palper l'article, de bien voir son profil ainsi que la forme et l'épaisseur du "buvant" dans le cas des verres à boire (le buvant étant la région haute du verre par laquelle on boit). Les articles sont ainsi beaucoup plus attractifs, ce qui favorise leur vente. Dans l'emballage-présentoir antérieur, les articles étaient bien davantage emprisonnés, leur forme apparaissait moins nettement et il était beaucoup plus difficiles de juger de l'épaisseur de leur paroi.

La visibilité peut être encore augmentée par des découpes dans la paroi arrière de l'emballage.

Une ligne de pliage intermédiaire, parallèle aux parois de dessous et de dessus, peut être prévue sur la paroi avant de l'emballage; elle permet de donner une inclinaison différente aux parties haute et basse de la paroi avant qu'elle délimite.

De préférence, la paroi de dessous présente, en avant de chaque fenêtre de la paroi avant, un bord en saillie pour que la base des articles soit entièrement couverte par l'emballage, et les deux bandes rectangulaires superposées constituant la paroi de dessous sont maintenues assemblées par des pattes de verrouillage découpées dans l'une et des ouvertures en regard pratiquées dans l'autre et

dans lesquelles lesdites pattes sont enfoncées, ces moyens de verrouillage étant prévus entre les articles, dont en face des portions de la paroi avant situées entre les fenêtres de celle-ci.

L'emballage-présentoir peut comprendre deux parois latérales en bout, constituées par deux rabats prolongeant longitudinalement les côtés de la paroi avant ou arrière au-delà de lignes de pliage et comportant chacun au moins une patte de verrouillage s'insérant, après pliage suivant une ligne de pliage, à l'intérieur de l'emballage contre l'une au moins des parois arrière ou avant. Ces parois latérales renforcent et protègent les extrémités de l'emballage dans le sens longitudinal et déterminent bien son volume dans sa présentation finale.

L'emballage-présentoir peut aussi être pourvu de pattes prolongeant à leurs deux extrémités les parois de dessous et de dessus et repliables perpendiculairement à ces parois et vers l'intérieur de l'emballage, pour consolider à leurs extrémités hautes et basses les parois latérales en bout et maintenir l'écartement entre les parois arrière et avant.

Cet emballage d'une seule pièce peut être entièrement mis en forme autour des articles et verrouillé, manuellement, sans aucun collage. Cette mise en forme peut aussi être effectuée mécaniquement, sans collage, ou avec collage; dans ce dernier cas, certaines au moins des pattes de verrouillage peuvent être supprimées. Dans le suremballage (boîte ou caisse) d'expédition et de stockage des emballages garnis d'articles, aucune protection supplémentaire n'est nécessaire; en particulier, l'adjonction de plaques de protection est inutile.

Une forme particulière d'exécution de l'emballage-présentoir suivant l'invention va être décrite ci-après, à titre d'exemple purement indicatif et nullement limitatif, en référence au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue en plan du flan en une matière pliable, du carton par exemple, à partir duquel l'emballage-présentoir peut être formé.

Les figures 2, 3 et 4 sont des vues en perspective, à plus petite échelle, illustrant la mise en forme de l'emballage autour des articles à emballer, la figure 4 montrant l'emballage-présentoir garni d'articles, finalement obtenu.

La figure 5 est une vue de côté de cet emballage-présentoir.

Sur le flan de carton montré à la figure 1, en une seule pièce et convenablement découpé, les lignes de pliage sont représentées en tirets.

Toutes les découpes ont été réalisées au moyen d'un couteau appelé coupeur et les lignes de pliage ont été marquées au moyen d'un couteau appelé refoleux.

Le flan de carton comprend un panneau rectangulaire 1, qui sera la paroi arrière de l'emballage et dont la largeur, qui deviendra la hauteur de cette paroi, est égale à la hauteur des articles à emballer, un panneau rectangulaire 2a-2b, qui sera la paroi avant de l'emballage et dont la largeur est un peu supérieure à celle du panneau 1, une bande rectangulaire 3 reliant les panneaux 1 et 2a-2b et délimitée

par des lignes de pliage 4 et 5, cette bande étant destinée à former la paroi de dessus de l'emballage, tandis que la paroi de dessous de celui-ci sera formée par deux bandes rectangulaires 6 et 7 prolongeant respectivement le panneau 1 et le panneau 2a-2b, au-delà de lignes de pliage respectivement 8 et 9.

Dans le panneau 2a-2b, sont découpées des fenêtres 10 en nombre égal à celui des articles à emballer. Dans le cas particulier considéré, ces fenêtres s'évasent en direction de la bande rectangulaire 3, qui sera la paroi de dessus de l'emballage. Les bandes rectangulaires 6 et 7, qui formeront la paroi de dessous de l'emballage, ont une largeur nettement supérieure à celle de la bande rectangulaire 3, qui en sera la paroi de dessus. Dans la bande 7 sont découpées des pattes de verrouillage 11, susceptibles de pivoter autour de lignes de pliage 12 et, dans la bande rectangulaire 6, sont pratiquées des ouvertures coopérantes 13; les pattes de verrouillage 11 de la paroi de dessous sont placées en face des portions du panneau 2a-2b situées entre les fenêtres 10. La bande rectangulaire 7 présente un prolongement 14, en l'occurrence en forme de segment de cercle, en regard de chaque fenêtre 10 et la bande rectangulaire 6 présente des prolongements correspondants et de même forme 15. Les bandes rectangulaires 6 et 7 sont de même largeur et elles sont destinées, lorsque l'emballage sera mis en forme, à être exactement superposées pour former une double paroi de dessous de l'emballage, la bande 7 étant placée sous la bande 6, pour que soit possible l'enfoncement des pattes de verrouillage 12 dans les ouvertures 13. Une ligne de pliage intermédiaire 28 est prévue sur le panneau rectangulaire 2a-2b, cette ligne séparant les régions basses et hautes, respectivement 2a et 2b, de ce panneau.

Le panneau rectangulaire 2a-2b est prolongé dans le sens longitudinal par deux rabats 16, chacun au-delà d'une ligne de pliage 17 et d'une ligne de coupe 18. Chaque rabat 16 est pourvu d'une patte de verrouillage principale 19 au-delà d'une ligne de pliage 20, et d'une patte de verrouillage auxiliaire 21 au-delà d'une ligne de pliage 22. Les deux rabats 16 formeront les deux parois latérales en bout de l'emballage mis en forme. La bande rectangulaire étroite de liaison 3, qui formera la paroi de dessus de l'emballage, est prolongée à ses deux extrémités, au-delà de lignes de pliage 23, par deux pattes 24 de consolidation desdites parois latérales en bout et la bande rectangulaire 6 contribuant à la constitution de la paroi de dessous est, elle aussi, prolongée, au-delà de lignes de pliage 25, à ses deux extrémités, par deux pattes 26 de consolidation desdites parois latérales en bout.

Les fenêtres 10 ont, dans leur partie basse voisine de la bande rectangulaire 7, une largeur inférieure à la dimension transversale maximale de la région basse des articles 27 (des verres à boire), représentés sur les figures 2 à 5, et, dans leur partie haute voisine de la bande rectangulaire de liaison 3, une largeur égale à la dimension transversale maximale de la région haute desdits articles. Les bandes rectangulaires 6 et 7, qui formeront la paroi de dessous, ont une largeur inférieure à la dimension

transversale maximale de la base des verres 27, sauf dans la région de leurs prolongements 14 et 15, où elles ont une largeur égale à cette dimension. Quant à la bande rectangulaire de liaison 3, qui sera la paroi de dessus, elle a une largeur inférieure à la demi-dimension transversale maximale des verres 27.

La mise en forme de l'emballage, avec, simultanément, l'emballage des verres 27, est montrée aux figures 2 à 4.

Le flan de carton tel que représenté à la figure 1 est d'abord précassé suivant ses lignes de pliage. Les verres 27 sont ensuite posés retournés sur ce flan, de telle sorte que leur buvant soit situé sur la bande rectangulaire de liaison 3 et sur la partie haute des fenêtres 10, puis le panneau 1 est relevé par derrière verticalement contre les verres et la bande rectangulaire 6 est rabattue perpendiculairement vers l'avant sur le fond des verres (figure 2). Ensuite, le panneau 2a-2b est redressé par devant contre les verres, la bande rectangulaire 7 est abaissée vers l'arrière pour venir s'appliquer sur la bande rectangulaire 6 et les pattes de verrouillage 11 sont enfoncées dans les ouvertures 13. Les parois de dessus 3, arrière 1, de dessous 6, 7 et avant 2a, 2b de l'emballage sont ainsi constituées et emprisonnent les verres, dont les fonds sont recouverts complètement du fait de la présence desdits prolongements 14 et 15.

L'emballage-présentoir peut alors être retourné (figure 3). On voit que la paroi avant est, dans le cas particulier choisi, perpendiculaire à la paroi de dessous dans sa région inférieure 2a et inclinée sur la verticale et vers la paroi arrière 1 dans sa région supérieure 2b; dans cette région, les verres 27 sont presque totalement dégagés de l'emballage, alors qu'ils sont retenus dans celui-ci au niveau de la région inférieure 2a de la paroi avant, du fait de la différence de largeur des fenêtres 10 dans lesdites régions 2b et 2a. La paroi avant pourrait être uniformément inclinée sur la verticale, de sa base à son sommet, ou bien sa région 2a pourrait être inclinée sur la verticale et sa région 2b perpendiculaire aux parois de dessous et de dessus. De plus, la paroi de dessus 3 pourrait avoir une largeur nulle, ce qui dégagerait totalement de l'emballage la région supérieure des verres 27.

Les prolongements 14 et 15 des bandes rectangulaires 6 et 7 formant la double paroi de dessous ont un bord de forme circulaire, parce que les verres 27 ont une section circulaire; ils auraient un bord de forme polygonale, si les verres avaient une section polygonale.

A la figure 4, l'emballage a son aspect finale; ses parois latérales en bout ont été formées par pliage respectivement vers le bas et vers le haut des pattes latérales de consolidation 24 et 26, qui maintiennent l'écartement entre les parois avant et arrière, par engagement des pattes de verrouillage auxiliaires 21 derrière la région haute 2b de la paroi avant, avec repli simultané sur les côtés et vers la paroi arrière 1 des rabats 16, enfin par insertion des pattes de verrouillage principales 19 dans l'emballage, contre la face interne de la paroi arrière 1.

Il serait possible de réaliser totalement l'emballa-

ge sans le retourner, jusqu'à ce qu'il soit terminé.

La figure 5 montre la forme de la face latérale en bout de l'emballage fermée par le rabat 16 et, par suite, de sa section transversale verticale; cette forme est celle d'un rectangle surmonté d'un trapèze; elle devient simplement celle d'un grand trapèze, si la largeur de la paroi de dessus devient nulle; si la face avant est uniformément inclinée sur la verticale, cette forme devient également celle d'un grand trapèze ou, si la largeur de la paroi de dessus est nulle, d'un grand triangle.

Revendications

1. Emballage-présentoir pour plusieurs verres à boire (27) ou articles similaires alignés, emballage réalisé d'une seule pièce à partir d'un flan en une matière pliable, qui est découpé et pourvu de lignes de pliage, qui y délimitent deux panneaux rectangulaires destinés à devenir les parois arrière (1) et avant (2a, 2b) de l'emballage, la paroi arrière devant avoir une hauteur égale à celle des articles, une bande rectangulaire de liaison de ces panneaux, destinée à former la paroi de dessus (3) de l'emballage, et deux bandes rectangulaires prolongeant les deux panneaux au-delà des côtés de ceux-ci opposés à ladite bande de liaison, ces deux bandes rectangulaires étant destinées, lors de la mise en forme de l'emballage par pliage autour des lignes de pliage, à être superposées et maintenues assemblées pour constituer la paroi de dessous (6, 7) de l'emballage d'une largeur au plus égale à la dimension transversale maximale de la base de l'article, la paroi de dessous et la paroi de dessus devant être disposées sensiblement perpendiculairement à la paroi arrière (1) après mise en forme de l'emballage, et des fenêtres (10) en nombre égal à celui des articles étant découpées dans le panneau formant la paroi avant (2a, 2b) de l'emballage, ces fenêtres s'étendant jusqu'à ladite bande de liaison formant la paroi de dessus (3), et ayant dans leur partie basse une largeur inférieure à la dimension transversale maximale de la région basse des articles, pour retenir ceux-ci dans l'emballage, est caractérisé en ce que la paroi de dessus (3) a une largeur inférieure à celle de la paroi de dessous (6, 7), au plus égale à la demi-dimension transversale maximale des articles (27) et pouvant être nulle à la limite, en ce que, de ce fait, le panneau formant la paroi avant (2a, 2b) est incliné, au moins sur une partie de sa hauteur, par rapport à la direction perpendiculaire aux parois de dessous (6, 7) et de dessus (3) et a une hauteur supérieure à celle des articles pour que la paroi de dessous reste sensiblement perpendiculaire à la paroi arrière (1), en ce que, également de ce fait, les fenêtres (10) découpées dans la paroi avant ont dans leur partie haute une largeur égale à la dimension transversale maximale de la région haute des articles, pour que cette région saille au maximum de l'emballage, et en ce que, toujours de ce fait, les faces latérales en bout de l'emballage mis en forme sont, au moins en partie, trapézoïdales et à la limite, lorsque la paroi de dessus a une largeur nulle, triangulaires.

2. Emballage-présentoir suivant la revendication

1, caractérisé en ce qu'il présente des découpes augmentant la visibilité des articles, dans sa paroi arrière (1).

3. Emballage-présentoir suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'une ligre de pliage intermédiaire (28) est prévue sur la paroi avant de l'emballage et délimite les parties basses (2a) et hautes (2b) de cette paroi.

4. Emballage-présentoir suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la paroi de dessous (6, 7) présente, en avant de chaque fenêtre (10) de la paroi avant (2a, 2b), un bord en saillie (15, 14) pour que la base des articles (27) soit entièrement couverte par l'emballage.

5. Emballage-présentoir suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les deux bandes rectangulaires superposées constituant la paroi de dessous (6, 7) sont maintenues assemblées par des pattes de verrouillage (11) découpées dans l'une (7) et des ouvertures (13) en regard pratiquées dans l'autre (6) et dans lesquelles lesdites pattes sont enfoncées, ces moyens de verrouillage étant prévus entre les articles (27), donc en face des portions de la paroi avant (2a, 2b) situées entre les fenêtres (10) de celle-ci.

6. Emballage-présentoir suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comprend deux parois latérales en bout, constituées par deux rabats (16) prolongeant longitudinalement les côtés de la paroi avant (2a, 2b) ou arrière au-delà de lignes de pliage (17) et comportant chacun au moins une patte de verrouillage (19) s'insérant, après pliage suivant une ligne de pliage (20), à l'intérieur de l'emballage contre l'une au moins des parois arrière (1) ou avant.

7.- Emballage-présentoir suivant la revendication 6, caractérisé en ce que lesdits rabats (16) comportent chacun une patte de verrouillage principale (19) et une patte de verrouillage auxiliaire (21).

8.- Emballage-présentoir suivant la revendication 6 ou 7, caractérisé en ce qu'il est pourvu de pattes (26, 24) prolongeant à leurs deux extrémités les parois de dessous (6) et de dessus (3) et repliables perpendiculairement à ces parois et vers l'intérieur de l'emballage, pour consolider à leurs extrémités hautes et basses les parois latérales en bout (16) et maintenir l'écartement entre les parois arrière et avant (1 et 2a, 2b).

Patentansprüche

1. Schaugebinde für mehrere in Reihe angeordnete Trinkgläser (27) oder ähnliche Artikel, das einstückig aus einem Zuschnitt aus faltbarem Material gebildet ist, der zugeschnitten und mit Faltlinien versehen ist, durch die begrenzt werden zwei rechteckige Felder zur Bildung der Rückwand (1) und der Vorderwand (2a, 2b) des Gebindes, wobei die Rückwand gleiche Höhe wie die Artikel haben soll, ein rechteckiger, die Felder verbindender Verbindungs-Streifen zur Bildung der oberen Wand (3) des Gebindes, und zwei rechteckige Streifen, die die beiden Felder über deren dem Verbindungsstreifen gegenüberliegende Seiten hinaus verlängern und dazu bestimmt sind, bei der Formung des Gebin-

des durch Faltung um die Faltlinien aufeinandergelegt und zusammengehalten zu werden zur Bildung der Bodenwand (6, 7) des Gebindes mit einer Breite, die höchstens gleich der größten Querabmessung der Basis des Artikels ist, wobei die obere Wand und die Bodenwand nach Formung des Gebindes im wesentlichen rechtwinkelig zur Rückwand (1) stehen sollen, und eine der Zahl der Artikel gleiche Anzahl von Fenstern (10), die in dem die Vorderwand (2a, 2b) des Gebindes bildenden Feld ausgeschnitten sind wobei sich die Fenster bis zu dem die obere Wand (3) bildenden Verbindungsstreifen erstrecken und in ihrem unteren Teil eine kleinere Breite als die größte Querabmessung des unteren Bereichs der Artikel haben, um diese im Gebinde zu halten, dadurch gekennzeichnet, daß die obere Wand (3) eine kleinere Breite als die Bodenwand (6, 7) aufweist, die höchstens gleich der halben größten Querabmessung der Artikel ist und im Grenzfall Null sein kann, daß dementsprechend das die Vorderwand (2a, 2b) bildende Feld mindestens in einem Teil seiner Höhe gegenüber der zur Bodenwand (6, 7) und oberen Wand (3) senkrechten Richtung geneigt verläuft und eine größere Höhe als die Artikel hat, so daß die Bodenwand im wesentlichen senkrecht zur Rückwand (1) verbleibt, daß ebenfalls dementsprechend die in der Vorderwand ausgeschnittenen Fenster in ihrem oberen Teil eine Breite gleich der größten Querabmessung des oberen Bereichs der Artikel haben, so daß dieser Bereich maximal aus dem Gebinde herausragt, und daß weiterhin dementsprechend auch die seitlichen Stirnflächen des geformten Gebildes mindestens teilweise trapezförmig und im Grenzfall, wenn die Breite der oberen Wand Null ist, dreieckig sind.

2. Schaugebinde nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß es in seiner Rückwand (1) Ausschnitte zur vermehrten Sichtbarkeit der Artikel aufweist.

3. Schaugebinde nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß in der Vorderwand des Gebindes eine mittlere Faltlinie (28) vorgesehen ist, die den unteren (2a) vom oberen (26) Teil dieser Wand abgrenzt.

4. Schaugebinde nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Bodenwand vor jedem Fenster (10) der Vorderwand (2a, 2b) einen vorspringenden Rand (14, 15) bildet derart, daß die Basis der Artikel (27) vollständig vom Gebinde abgedeckt ist.

5. Schaugebinde nach einem der Ansprüche 1 bis 4, dadurch gekennzeichnet, daß die beiden übereinanderliegenden, die Bodenwand (6, 7) bildenden rechteckigen Streifen zusammengehalten sind durch Riegelzungen (11) in dem einen (7) und gegenüberliegende Öffnungen (13) in dem anderen (6) Streifen, in die die Riegelzungen eingesteckt sind, wobei diese Verriegelungen zwischen den Artikeln (27), d.h. gegenüber den zwischen den Fenstern (10) liegenden Teilen der Vorderwand (2a, 2b) vorgesehen sind.

6. Schaugebinde nach einem der Ansprüche 1 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß es zwei seitliche Stirnwände aufweist, die von zwei Laschen (16) gebildet sind, welche in Längsrichtung die Seiten der

Vorderwand (2a, 2b) oder Rückwand über Faltlinien (17) hinaus verlängern und jede mindestens eine Riegelzunge (19) aufweisen, die sich nach Faltung um eine Faltlinie (20) in das Innere des Gebindes gegen die Vorder- und/oder Rückwand einschieben.

7. Schaugebinde nach Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß die Laschen (16) je eine Hauptriegelzunge (19) und eine Hilfsriegelzunge (21) aufweisen.

8. Schaugebinde nach Anspruch 6 oder 7, dadurch gekennzeichnet, daß es Laschen (24, 26) aufweist, die die Bodenwand (6) und die obere Wand (3) an ihren beiden Enden verlängern und senkrecht zu diesen Wänden gegen das Innere des Gebindes umfaltbar sind, um die seitlichen Stirnwände an deren oberen und unteren Enden zu verstärken und die Rück- und Vorderwand (1 und 2a, 2b) auf Abstand zu halten.

Claims

1. Display pack for several drinking glasses (27) or similar aligned articles, which is made in one piece from a foldable material blank, which is cut and provided with fold lines, which define therein two rectangular panels intended to form the rear (1) and front walls (2a, 2b) of the pack, the rear wall having to have a height equal to that of the articles, a rectangular strip for connecting said panels intended to form the top wall (3) of the pack, and two rectangular strips extending the two panels beyond the sides thereof opposite to said connecting strip, said two rectangular strips serving, during the shaping of the pack by folding around the fold lines, to be superimposed and kept assembled in order to constitute the bottom wall (6, 7) of the pack by a width at the most equal to the maximum transverse dimension of the base of the article, the bottom wall and the top wall having to be arranged substantially perpendicular to the rear wall (1) after shaping the pack, and windows (10), with a number equal to that of the articles, being cut in the panel forming the front wall (2a, 2b) of the pack, said windows extending up to said connecting strip forming the top wall (3) and having in their lower part a width smaller than the maximum transverse dimension of the bottom region of the articles, in order to hold the latter in the pack, characterized in that the top wall (3) has a width smaller than that of the bottom wall (6, 7) and being at the most equal to half the maximum transverse dimension of the articles (27) and which at a limit can be zero, in that therefore the panel forming the front wall (2a, 2b) is inclined over at least part of its height with respect to the direction perpendicular to the bottom (6, 7) and top walls (3) and has a height greater than that of the articles, so that the bottom wall remains substantially perpendicular to the rear wall (1), in that also the windows (10) cut in the front wall have in their top part a width equal to the maximum transverse dimension of the top region of the articles, so that said region projects to the maximum from the pack and in that the lateral surfaces at the end of the shaped pack are, at least in part, trapezoidal and in the limiting case triangular, when the top wall has a zero width.

2. Display pack according to claim 1, characterized in that it has cutouts in its rear wall (1) to increase the visibility of the articles.

3. Display pack according to claims 1 or 2, characterized in that an intermediate fold line (28) is provided on the front wall of the pack and defines the bottom (2a) and top (2b) portions of said wall.

4. Display pack according to any one of the claims 1 to 3, characterized in that the bottom wall (6, 7), has, in front of each window (10) of the front wall (2a, 2b), a projecting edge (15, 14), so that the base of the articles (27) is entirely covered by the pack.

5. Display pack according to any one of the claims 1 to 4, characterized in that the two superimposed rectangular strips constituting the bottom wall (6, 7) are kept assembled by locking tabs (11) cut in one (7) and facing openings (13) in the other (6) and into which said tabs are inserted, locking means being provided between the articles (27), i.e. facing portions of the front wall (2a, 2b) located between the windows (10) thereof.

6. Display pack according to any one of the claims 1 to 5, characterized in that it comprises two end side walls, constituted by two flaps (16) longitudinally extending the sides of the front wall (2a, 2b) or rear wall beyond the fold lines (17) and having in each case at least one locking tab (19) inserted, following folding along a fold line (20), within the pack against at least one of the rear (1) or front walls.

7. Display pack according to claim 6, characterized in that said flaps (16) have in each case a main locking tab (19) and an auxiliary locking tab (21).

8. Display pack according to claims 6 or 7, characterized in that it is provided with tabs (26, 24) extending at their two ends the bottom (6) and top (3) walls and which can be folded perpendicular to said walls and towards the interior of the pack, in order to strengthen at their top and bottom ends side walls (16) and maintain the spacing between the rear and front walls (1 and 2a, 2b).

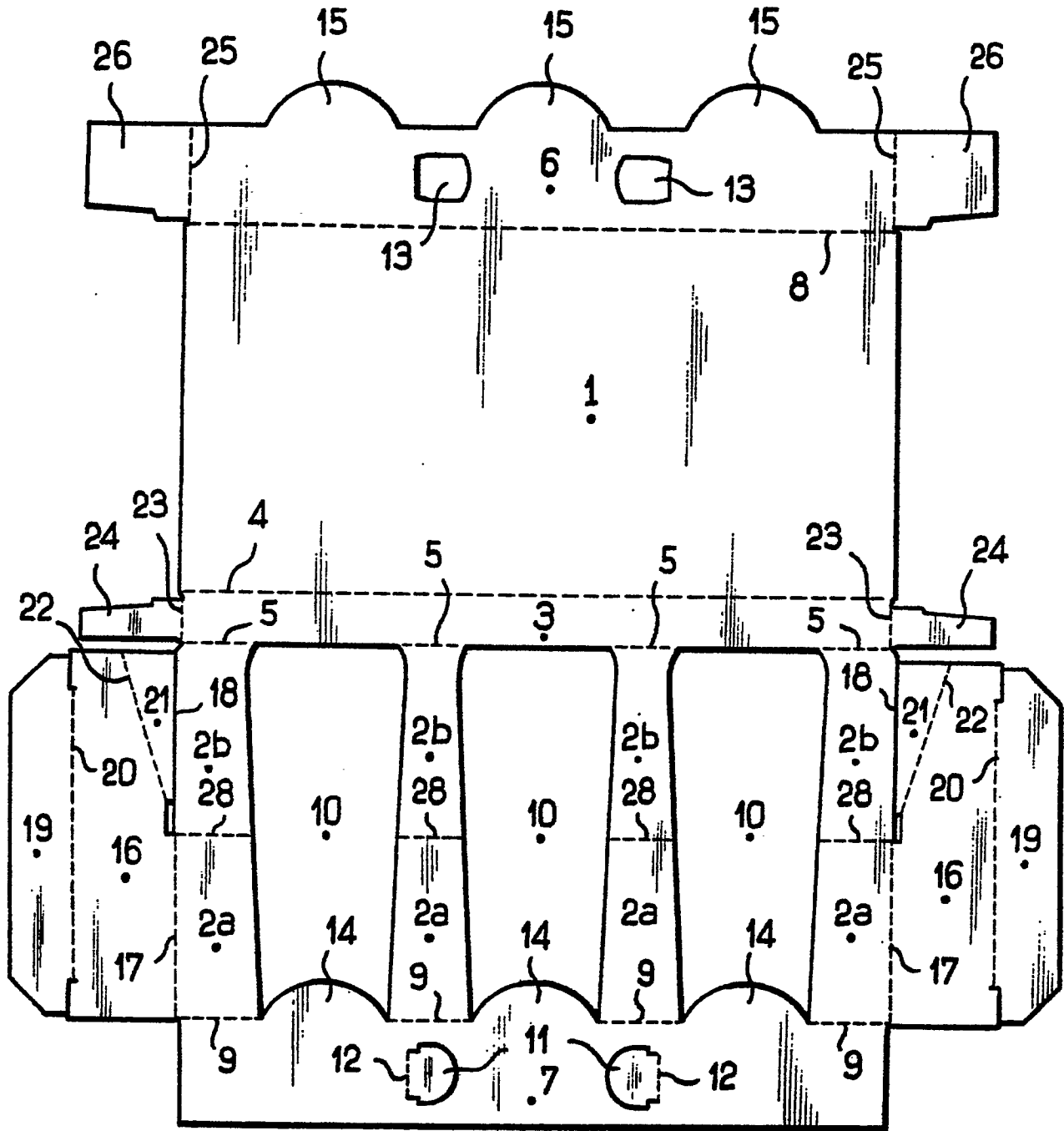


FIG. 1

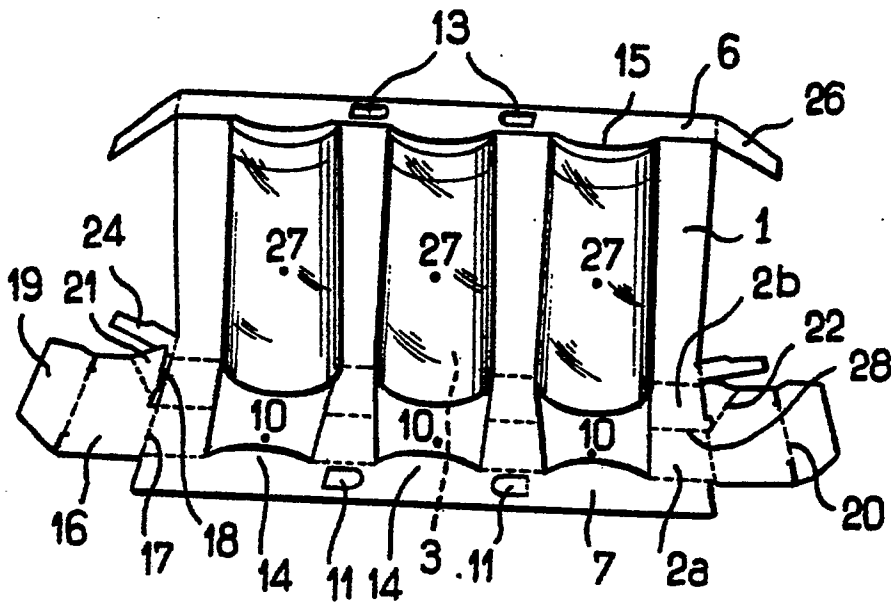


FIG. 2

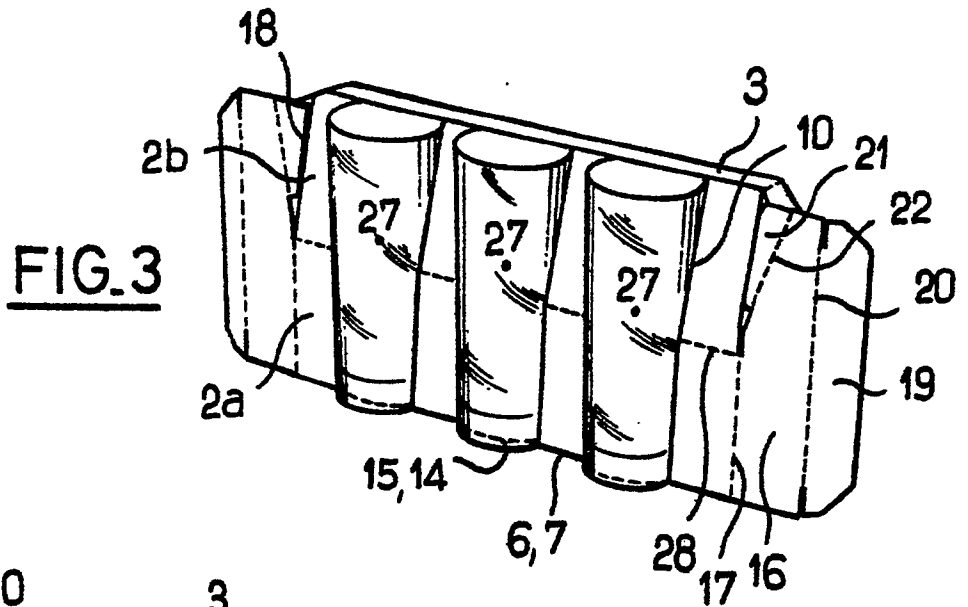


FIG. 3

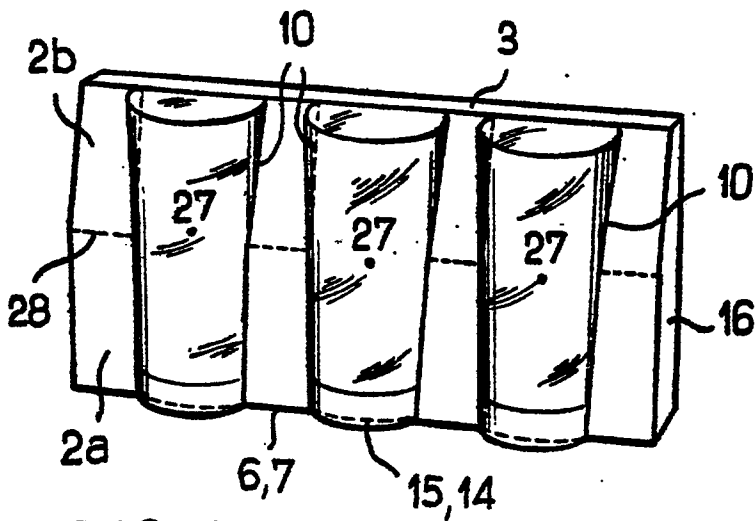


FIG. 4

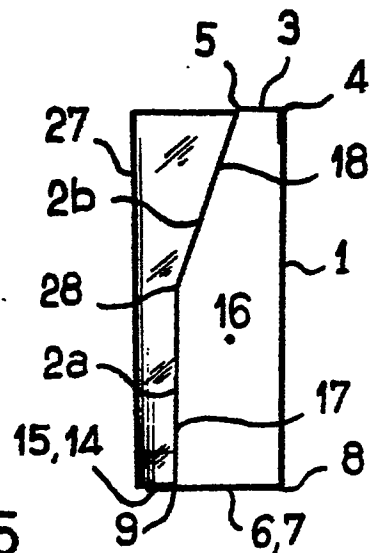


FIG. 5